

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OUEST-ANJOU
Conseil communautaire
Séance du Jeudi 24 février 2011
à la CCOA

L'an deux mil onze, le vingt quatre février à vingt heures trente, les délégués des communes membres de la Communauté de communes Ouest-Anjou, se sont réunis au siège de la Communauté de communes situé en Mairie de Bécon-les-Granits sous la présidence de Marcel PICHAVANT.

Etaient présents :

BÉCON-LES-GRANITS : M. PICHAVANT, J. DUPONT, P. GATE, P-P. HAMERY

LA CORNUAILLE : P. CHAPRON, M. PERRAULT, S.FROMY

LOUROUX-BECONNAIS : M. BOURCIER, P.CHERBONNIER, M-C. LEMESLE, M-C. MORILLE

LA POUËZE : J-C. LECUIT, L. GELINEAU, C. BERTHELOT, A. ROULLEAU

ST-AUGUSTIN-DES-BOIS : C. BARON, C. BRAUD, B. LEBRUN

ST-SIGISMOND : J. SOTTY, D. MOREAU, J-C. ABELARD

VILLEMOSAN : M. BELOUIN, C. ROULEAU,

Etaient excusés : M. CONSTANT (La Cornuaille), M-C. WEHRY (Saint Augustin des Bois), M. ROUX (Saint Augustin des Bois – remplacée par B. LEBRUN), B. HUCHET (Saint Sigismond), V.ONDET (Villemoisan), R. BEZIAUD (Villemoisan)

Désignation du secrétaire de séance : P-P. HAMERY

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de conseillers présents : 23

Date de la convocation : Jeudi 17 février 2011

Date d'affichage : 17/02/2011

Approbation de la séance du 27/01/2011

-Les délégués ne font part d'aucune remarque ou observation. Le procès-verbal de la séance du 27/01/2011 est adopté à l'unanimité.

-Monsieur le Président propose à l'assemblée d'ajouter une délibération non prévue à l'ordre du jour :

3/ Habitat/ Programme d'Intérêt Général – Attribution de subventions aux bailleurs

☛ **Accord du conseil communautaire**

Demandes de subventions 2011

M. PICHAVANT Informe les délégués que le bureau des maires, réuni ce jour, a décidé de reporter l'étude des demandes de subventions au prochain conseil communautaire. Les dossiers seront préalablement étudiés en commissions.

Centre de gestion – Contrat d'assurance groupe

Monsieur le Président rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des différents arrêts de travail et arrêt maladie des agents.

Il précise que le contrat d'assurance groupe « Risques statutaires » souscrit par le centre de gestion arrive à échéance le 31/12 prochain. Le CDG49 propose donc de lancer un nouvel appel d'offre pour 2012 et demande aux collectivités si elles souhaitent être rattachées à ce contrat.

Pour information, les risques couverts par le contrat sont les suivants :

- Maladie et accident de la vie avec une franchise de 30 jours et abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours
- Maternité et adoption, sans franchise
- Accident du travail, maladie professionnelle, avec franchise de 10 jours
- Décès

Coût annuel pour la C.C.O.A : 2010 = 1 712.22 € 2011 = 1834.79 €

M. BARON relève le manque de clarté des modalités de franchise dans ce type de contrat et rappelle que chaque collectivité sera libre de choisir ou non les options proposées.

M. PICHAVANT rappelle que l'objet de la délibération à prendre est le rattachement de la C.C.O.A. à la consultation lancée par le CDG49 et non la définition du contrat d'assurance lui-même.

☛ **délibération**

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance Groupe,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DECIDE à l'unanimité de rattacher la Communauté de Communes à la consultation lancée par le Centre de Gestion pour la couverture des risques statutaires à compter du 1^{er} janvier 2012

Habitat/ Programme d'Intérêt Général – Attribution de subventions aux bailleurs

Dans le cadre du « Programme d'intérêt Général (P.I.G.) 2006-2008 du Pays Haut-Anjou Segréen en faveur de l'amélioration de l'Habitat », un projet de logement conventionné a été déposé :

- Madame TALLOUR Laurence a présenté en 2008 un projet à Villemoisan, 6 rue Commanderie

En complément de la subvention accordée par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.) en janvier dernier, Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire a renouvelé son souhait de verser une participation complémentaire de 5 % de la dépense subventionnée à la remise sur le marché des logements conventionnés dans le cadre du nouveau dispositif « Programme d'intérêt Général 2006-2008 du Pays Haut-Anjou Segréen en faveur de l'amélioration de l'Habitat ».

Il est proposé d'accorder la subvention suivante:

-752 € à Mme TALLOUR, correspondant à 5 % de la dépense subventionnée qui s'élève à 15 042.11 € pour le logement situé 6 rue Commanderie à Villemoisan.

délibération Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,
DECIDE à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante : 752 € à Mme TALLOUR pour son logement situé à Villemoisan
AUTORISE le Président à mandater le versement de cette contribution.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011.

Réflexion sur l'intercommunalité

M. PICHAVANT fait un compte rendu de la réunion du 10/02 avec M. le Sous-préfet de Segré, M. le secrétaire général de la préfecture et M. le Député M. LAFFINEUR.

La question principale résultant d'un regroupement C.C.O.A./ 4C est la suivante : A qui profiterait ce regroupement ?

A l'occasion d'une autre réunion, entre les Présidents des Communautés de communes, les parlementaires et M. le Préfet, M. PICHAVANT a évoqué la position de la C.C.O.A. : la Communauté de communes souhaite rester en l'état mais n'exclut aucune négociation avec les collectivités limitrophes.

C. BARON: Le principal problème semble venir de la situation de la 4C dont certaines communes envisageraient de partir. Un risque d'éclatement existe donc, qui pourrait avoir des répercussions sur notre territoire compte tenu du principe de continuité géographique.

M. BOURCIER: Apparemment, la 4C n'a à ce jour, entamé aucun débat sur l'intercommunalité.

M. PICHAVANT: Nous pouvons être rassurés par les deux éléments suivants :

- Le seuil de création d'une Communauté de communes est fixé à 5 000 habitants (au lieu de 20 000 habitants, annoncé précédemment)

- L'Etat, via la Préfecture, ne pourra imposer un nouveau découpage en passant outre la position des EPCI.

P. CHAPRON: Il ne faut pas minimiser les conséquences budgétaires d'un changement de territoire.

M. PICHAVANT: Rappel des spécificités de la C.C.O.A. :

- représentativité : 4 délégués pour chaque communes (quelque soit la population de la commune)

- fiscalité additionnelle et non TPU (CFE unique) : la C.C.O.A.

- endettement quasi nul

M. BOURCIER: Il faut également tenir compte des recettes et observer que la 4C dispose d'importantes bases de CFE.

J-C. LECUIT: Une quatrième difficulté consiste à harmoniser les différentes compétences facultatives en cas de regroupement.

Ex : école de musique, structures petites enfance,..... existent déjà sur le territoire de la 4C

M. PICHAVANT: LA C.C.O.A. peut se positionner pour le statut quo et conserver la liberté de contracter avec d'autres collectivités pour certains dossiers (ex : zone de développement de l'éolien,...).

C. BARON: L'hypothèse d'un retrait d'une ou plusieurs communes de la C.C.O.A. est aussi à envisager.

M. PICHAVANT: A priori, Angers Agglomération ne serait plus totalement fermée et pourrait accueillir de nouvelles communes.

M. BELOUIN: la C.C.O.A. doit-elle délibérer sur cette question ?

M. PICHAVANT: Une délibération n'est pas exigée, la C.C.O.A. doit simplement faire part de son orientation.

Politique culturelle de la CCOA

C. BARON annonce que la commission Culture, sport, Loisirs,... va adresser aux mairies un questionnaire sur les actions culturelles de notre territoire. Ce questionnaire sera à retourner à la C.C.O.A. au plus tard le 31 mars 2011. Il permettra à la commission, puis au conseil communautaire de se positionner sur les évolutions à apporter en matière culturelle.

M. PICHAVANT: A terme, une décision devra être prise quant au rôle joué par l'Echappée Belle dans la future politique culturelle de la C.C.O.A. Il est proposé de mettre à profit l'année 2011 pour y réfléchir et de reconduire la subvention allouée à l'Echappée Belle.

P. GATE: deux phases sont à distinguer :

- Etablissement du diagnostic : Y a-t-il une possibilité de définir une politique culturelle pour la C.C.O.A. ?

- Qui sera en charge de cette politique ?

J-C. LECUIT: L'Echappée Belle est-elle compétente pour porter cette politique culturelle ?

M. PICHAVANT: Une rencontre est prévue avec Valérie DIEUMEGARD afin de la rassurer sur son poste.

S. FROMY: Il ne faut pas que le doute la pousse à chercher un poste ailleurs.

J-C. LECUIT: La C.C.O.A. doit se poser la question suivante : Le titulaire du poste de chargé d'animation culturelle sera-t-il à terme un agent de la C.C.O.A. ?

M. BOURCIER: La mise en œuvre d'une politique culturelle par la C.C.O.A. implique des charges salariales mais aussi des charges liées aux activités. La gestion des spectacles, des billetteries, de la logistique impose un budget complexe à monter pour une collectivité.

C. BARON: Cette réflexion doit aussi être portée vers l'extérieur, des liens peuvent être envisagés avec le Pays, la Région, le Département,...

M. BOURCIER: Il faut définir quelque chose de cohérent avec un acteur identifié afin de pouvoir prétendre au maximum de subventions. Une association a le mérite de la souplesse.

C. BARON: Afin de clarifier les relations avec l'Echappée Belle, il convient que les élus de la C.C.O.A. se désengagent du Conseil d'administration avant l'été 2011. Cette situation est en effet un frein à l'indépendance de l'association.

Préparation du prochain CTU

Le prochain contrat (nouveau contrat régional NCR – remplaçant le CTU) ne sera signé qu'en 2012, après élaboration d'un diagnostic de territoire et redéfinition d'une stratégie territoriale. La C.C.O.A. devrait être destinataire d'une enveloppe de 800 000 €.

Concernant le CTU actuel, certaines actions ne sont pas encore engagées par d'autres collectivités. La C.C.O.A. a engagé 100% de ses actions, seule la subvention au titre de la ZA n'a pas été versée en totalité, les travaux n'étant pas achevés.

Compte tenu du report du prochain contrat, le Syndicat de Pays, avec l'accord de la région, a repoussé l'échéance de l'actuel CTU au 31/10/2011.

J-C LECUIT annonce que l'association Santé Ouest Anjou s'est réunie récemment pour finaliser son projet santé.

M. PICHAVANT: Une réunion relative au Pôle santé est organisée le 16 mars prochain à 20h30 (le lieu sera précisé ultérieurement). Seront conviés l'ensemble des délégués de la C.C.O.A., les professionnels médicaux et paramédicaux. La réunion sera animée par Mme DENOU de l'ARS.

M. PICHAVANT rappelle :

- les objectifs de la C.C.O.A. :

- S'appuyer sur le projet de santé établi par les professionnels médicaux et para médicaux
- Déterminer les meilleurs projets susceptibles d'ouvrir droit à une aide de l'ARS
- Ne pas pénaliser les contribuables par ce projet
- Fixer des loyers recevables pour les occupants des locaux.

- Les financements possibles pour le Pôle santé :

- Subvention spécifique de la région (25% du montant du projet dans la limite de 300 000 €)
- Subvention de l'Etat dans le cadre de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Subvention du Pays au titre du Nouveau Contrat Régional (NCR)

J-C LECUIT: Le montage financier serait le suivant : l'Etat et la région pourraient subventionner le projet de Bécon-les-Granits, le pays (via le NCR) participerait à l'aménagement des cabinets satellites du Louroux-Béconnais et de La Pouéze.

Rapports des commissions et des décisions du Président

Bureau du 10/02/2011 : M. PICHAVANT

Le bureau propose que les maires empêchés puissent être remplacés par un adjoint aux réunions de bureau.

- Budget : présentation des résultats 2010 (sous réserve de validation). L'excédent de fonctionnement de 2009 était de 74 323.03 € ; celui de 2010 est de 23 663.37 €. M. PICHAVANT fait part de son inquiétude quant aux résultats de fonctionnement 2011.

La section investissement quant à elle est excédentaire (+ 87 621.02€). Toutefois, ce résultat ne peut être reporté en fonctionnement.

- Formation SIG à destination des secrétaires de mairies et des élus (14 personnes au total). Les dates retenues sont les suivantes : Mardi 10 mai (après midi) et mercredi 11 mai (journée)

- SCOT : Invitation des élus et des habitants à consulter l'exemplaire du projet SCOT à la C.C.O.A. Le SCOT sera applicable à partir de juillet 2011, il couvrira la période de juillet 2011 à juillet 2021.

Commission Culture, Sport, Loisirs, Tourisme, Enfance-jeunesse et Affaires sociales du 17/02/2011: M. BARON

- Atelier d'initiation au hand : A ce jour, les écoles ont répondu favorablement au projet (on attend les réponses de Saint Augustin des Bois et d'Ingrandes pour Saint Sigismond). Globalement, les écoles seraient intéressées pour une intervention à la rentrée de septembre 2011.

- Contrat enfance jeunesse 2012-2015 : le questionnaire visant à l'établissement du diagnostic préalable à la signature du contrat a été transmis aux mairies, pour un retour avant le 15 avril.

- Services enfances :

Distribution de la plaquette de présentation.

Bilan financier du fonctionnement des structures en 2010:

	Charges de fonctionnement	Redevances familles, autres services et PSU	Subvention CEJ	Reste à charge net pour la ccoa
Crèche	306 477.43 €	1 69 722.00 €	88 028.00 €	48 727.43 €
Halte-Garderie	136 770.17 €	68 011.91 €	20 679.12 €	48 079.14 €
RAM	48 700.99 €	14 041.54 €	10 001.60 €	24 657.85 €
				121 464.42 €

M. PICHAVANT remarque que les simulations financières établies préalablement à la construction de la crèche, faisaient état d'une charge nette pour la C.C.O.A. de 100 000 €. Pour la première année de fonctionnement, nous dépassons déjà de 21 464 € avec toutefois un taux de remplissage moindre sur les trois premiers mois de l'année.

- CCAS : Une réunion des présidents des CCAS sera programmée la deuxième quinzaine de mars afin d'échanger sur les différentes expériences et pratiques communales.

Commission Développement économique, Informatique, Parc de la Burelière du 18/02/2011 : M. BOURCIER

- La Burelière : Organisation des journées d'entretien les 29 et 30 mars avec les agents communaux : travaux d'entretiens, maçonnerie, gravillonnage à l'arrière de la cuisine, construction de barbecues

Projets de travaux : aménagement d'une terrasse devant la salle et construction d'un local de rangement pour les tables et chaise.

Vente de bois : 21 cordes vendue pour une recette totale de 2 520 € (en 2010 : 44 stères vendues pour 1 320 €)

Location : Suite à la modification des modalités de location (location exclusivement au week end), seuls deux locataires ont contesté et annulé leur réservation. La commission a évoqué un tarif de location trop bas. Une réévaluation sera proposée lors d'une prochaine réunion.

- Zone d'activité : 2 entreprises ont pris une option sur des terrains

Il a été décidé de réaliser une partie de la voirie définitive afin de prétendre au versement d'une subvention dans le cadre du CTU.

- Informatique dans les écoles : Projet de mise en réseau d'une imprimante dans chaque école (sauf pour les écoles publiques primaires du Louroux-Béconnais et de Villemoisan, déjà équipées).

- Voirie : M. BELOUIN annonce que la DDT a rendu son estimation des travaux à réaliser en 2011. Compte tenu du manque de clarté des chiffres, un rendez-vous est prévu avec M. FEUVRAIS. La commission sera amenée à se prononcer sur la programmation après réajustements par la DDT.
 - Sentiers de randonnée : M. BELOUIN rappelle aux communes qu'un tableau concernant les panneaux de balisage a été transmis en mairie et est à retourner le plus rapidement possible à la CCOA
 - « Journée du sport » : M. GATE annonce qu'un comité de pilotage s'est réuni suite à l'abandon de la course des 100km et de la fête de la randonnée. Une réflexion est engagée sur l'organisation d'une nouvelle manifestation. L'idée d'organiser une journée du sport sur l'ensemble du territoire a été abordée. Cette manifestation consisterait en une manifestation sportive sur chaque commune par les associations locales avec une manifestation particulière sur l'ensemble du territoire de la C.C.O.A. (ex : randonnée vélo). En cas de concrétisation de cette manifestation, il est demandé à la C.C.O.A. d'accorder une logistique identique à celle déployée pour la fête de la randonnée.
- Le conseil communautaire donne son accord.

La séance est levée à 22h45.